

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1064

présenté par

M. Potier, M. Paul, M. Clément, M. Daniel, M. Bleunven, M. Pellois, M. Bui, M. Le Roch,
M. Verdier, Mme Pichot, M. André, Mme Batho, M. William Dumas, M. Chauveau,
Mme Romagnan, M. Destans, Mme Fabre, Mme Françoise Dumas, Mme Valter, Mme Got et les
membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 15

A l'alinéa 50, substituer à la première occurrence du mot :

« des »,

les mots :

« une ou plusieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Une seule demande d'autorisation d'exploiter acceptée peut suffire à refuser l'autorisation pour toute autre demande concurrente.